

DPMP : Beaucoup reste à faire !

Samedi 3 février, les polices municipales étaient mobilisées pour une valorisation passant par une réforme indiciaire nationale et des moyens matériels à la hauteur des enjeux de la profession.

À l'appel de l'intersyndicale dont fait partie la CFTC, environ 600 policiers municipaux d'Île de France se sont rassemblés sur le parvis de l'Hôtel de Ville » [voir le tract sur notre site](#)

Cette mobilisation est l'occasion pour la CFTC de rappeler des situations préoccupantes à la DPMP, la Direction de la police municipale et de la prévention de la Ville de Paris, et l'avancée de nos demandes auprès des élus et de la direction.

- **Protection des agents : La CFTC tire le signal d'alarme et demande un véritable effort d'investissement sur la protection des agents avant les JOP 2024 ; nous sommes intervenus en FS-SSCT sur ces sujets.**

Nous avons lancé une enquête de proximité sur le matériel de protection. Le constat est alarmant.

Gilets pare-balles : les plaques des gilets pare-balles datent pour certaines de 2015 ! Nombreux personnels féminins ne disposent pas de plaques adaptées à leur morphologie. Les plaques ne sont pas toutes compatibles avec les derniers gilets tactiques.

Blousons pare-lames : La question est urgente, les plaques des gilets pare-balles n'étant pas une protection suffisante, notamment sur les flancs.

Bombes lacrymogènes : La CFTC demande pour toutes les divisions des dotations en bombes lacrymogènes de plus de 100ML pour les agents agréés.

- **Équipages en binômes en véhicules ou VTT !!!**

Nous rappelons que la doctrine d'intervention est la triangulation, c'est-à-dire, en équipages minimum de trois agents. La responsabilité de la chaîne hiérarchique serait engagée en cas de blessures graves.

- **NBI QPV :** de nombreux agents ne bénéficient pas de la NBI QPV (quartiers prioritaires de la ville) !

La DRH nous répond que la DPMP l'a saisie du dossier ! Notre prochaine démarche est d'avertir les élus des arrondissements concernés ; sans réponses nous aurons recours au tribunal administratif. Nous envisageons aussi un recours pour la NBI ASP qui a disparue pour nombreux agents.

- **Projet de réquisition dans les transports en commun : non, pas dans ces conditions !**

La CFTC s'y oppose en raison notamment d'une disproportion de moyens de protection entre les agents de la DPMP et ceux de la RATP ou SNCF qui sont armés et disposent de matériel adaptés à leurs missions.

- **Nous réclamons le rétablissement des entraînements physiques professionnels (EPP) disparus dans certaines divisions.**

Trop de locaux sont inadaptés et sous dimensionnés. L'EPP n'est pas une variable d'ajustement du temps de travail ! L'EPP est une obligation légale en matière de prévention du risque professionnel et « l'assurance anti-bavures » de la Ville de Paris.

Alors que la Ville veut doter les agents de toutes directions de crédits d'heures consacrées à la pratique sportive, la DPMP se montre à contre-courant des évolutions en cours !

- **Jumelles cinémomètres et caméras piétons : nouveaux périmètres de missions**

La **CFTC** demande si une mise à jour du document unique a été prévue. Pour les jumelles cinémométriques, le risque professionnel est important en termes d'implantation sur la voie publique, de signalisation, de procédure en cas de refus d'obtempérer...

Il faut des formateurs agréés internes pour la DPMP pour garantir la sécurité des agents.

Les caméras piétons sont encore un exemple de la multiplication des tâches et des responsabilités sans rémunérations. De plus, une modalité technique qui n'a pas été anticipée : une fixation de la caméra qui soit compatible avec les plaques des gilets pare-balles.

- **Suivi médical à la DPMP : des lacunes que nous avons encore rappelées en FS-SSCT centrale.**

Il n'est pas admissible que les agents exposés sur la voie publique n'aient pas de visite tous les ans. La prévention doit inclure des dépistages de risques cardio-vasculaires et cancers.

Le stress « voie publique » doit également être pris en considération. Un vaste chantier mérite d'être ouvert sur ces sujets.

- **Enseignement du secourisme. La CFTC demande la création d'équipes internes de moniteurs SST** (sauvetage secourisme du travail) notamment pour adapter la sensibilisation aux nouveaux risques, en lien avec le service de prévention.

- **Constats sur l'évolution des catégories d'emplois (C, B et A) en la police municipale et rémunérations**

Pour la catégorie A directeur de PM : perte en évolution de carrière indiciaire avec leur ancien corps particulier de chef d'exploitation et perte de la plupart des astreintes.

Pour la catégorie B : pas d'avancées en matière indiciaire, ni indemnitaire, ni de retraite (catégorie active) et perte de la plupart des astreintes.

Pour la catégorie C : une évolution indemnitaire et évolution en matière de retraite vers la catégorie active (ISVP)

- **Discrimination à la promotion vers la catégorie B pour les AAS et Médiateurs**

La **CFTC** le martèle : il est inadmissible que ces agents de catégorie C n'aient pas accès à la catégorie B dans leur corps d'origine.

La CFTC doit être reçue le 13 février par Monsieur l'adjoint à la Maire de Paris en charge de la Police municipale, pour partager nos propositions.

La CFTC à vos côtés

Pour vous défendre et vous informer

1919 - 2024 - Depuis plus de 100 ans, la CFTC, un syndicalisme constructif au service des femmes et des hommes

01 43 47 84 70 | syndicat-cftc@paris.fr | <https://syndicat-cftc.fr>